

# BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS  
INSERM  
INRIA  
IRD  
IRSTEA  
INED

Juillet 2016  
N° 486

- Budgets dans les laboratoires

- Quinze ans de politiques d'innovation en France

- Les luttes contre la précarité dans la recherche, hier et aujourd'hui

- Retraite des chercheurs en mobilité européenne

- Syndicat national et militantisme de terrain

1936-2016 : vivent les conquêtes sociales !

ENCORE UNE VITRINE DE CASSÉE...



## Édito p.2

Budgets dans les laboratoires :  
vers un suicide scientifique ? p.4

Quinze ans de politiques  
d'innovation en France p.6

Les luttes contre la précarité  
dans la recherche, hier et  
aujourd'hui p.9

Manifestation nationale pour  
le retrait de la « loi travail » le  
14 juin 2016 à Paris p.12

Retraite des chercheurs en  
mobilité européenne: Bienvenu  
dans le monde de la finance p.14

Syndicat national et  
militantisme de terrain p.15

Démission d'un comité de  
sélection à l'ANR p.16

Qui en veut à l'Information  
Scientifique et Technique  
aujourd'hui ? p.17

## Tribune libre

Semaine de 32 heures p.19

Le Brexit et le syndicalisme p.20

La révolution scientifique peut-  
elle conduire à la transformation  
sociale et humaine ? p.21

## Interational

Hors des frontières de la France p.22

# ÉDITO



Josiane Tack  
Secrétaire générale

Cher(e)s camarades,

Depuis le 7 janvier 2015, une chape de plomb s'est abattue sur notre pays. Massacre après massacre, nous allons de moment de sidération en tristesse, en douleur partagée ; la colère aussi monte en nous. Quarante-quatre personnes ont été tuées le 14 juillet à Nice, lors de la course mortelle d'un camion sur la Promenade des Anglais. Cet attentat perpétré à l'issue du feu d'artifice du 14 juillet, moment populaire et familial par excellence, est inqualifiable, il dépasse l'entendement. Vous n'aurez pas notre haine, vous n'aurez pas non plus notre accoutumance à cette horreur, nous ne nous résignerons pas devant ces attentats à répétition. L'heure n'est pas aux polémiques politiciennes stériles, mais à la solidarité et la fraternité. C'est dans le rassemblement des femmes et hommes de paix de notre pays qu'ensemble nous ferons reculer les violences aveugles, les haines, la peur. L'obscurantisme ne gagnera pas, nos valeurs humanistes seront les plus fortes.

Après l'attentat de Nice, une quatrième prolongation de l'état d'urgence va être soumise aux parlementaires probablement pour une durée de six mois. Notre pays va ainsi rester plus d'une année sous ce statut d'exception décrété le 14 novembre 2015. L'état d'urgence n'a pas empêché le dernier attentat de Nice, il ne peut être une réponse satisfaisante : l'état de droit doit prévaloir à cet état d'exception, il en va de nos libertés.

## Repos bien mérité, rendez-vous à la rentrée

Cette actualité tragique vient d'avoir lieu pendant la période estivale, pendant les congés payés. Cela fait 80 ans que les travailleurs de notre pays ont le droit de prendre des congés. Nous devons cet acquis majeur dans le droit du travail français au Front populaire de 1936 et aux mouvements sociaux qui ont conduit à ces réformes. Si l'histoire a retenu l'association entre les congés payés et le Front populaire, c'est loin d'être la seule conquête sociale à mettre à l'actif de cette période. Période politiquement trouble, marquée par la montée de l'extrême droite partout en Europe.

Après la victoire du Front Populaire aux élections législatives le 3 mai 1936, le gouvernement prononce la dissolution des ligues d'extrême droite. Cette période a lieu sur un fond de grèves sans précédent qui touchent 12 000 entreprises et deux millions de salariés qui veulent des réponses à la crise en avançant leurs revendications : c'est la grève générale avec occupation des usines. Le 1er mai n'est pas chômé légalement, les syndicats y appellent sous forme de grève. Des patrons licencient des ouvriers n'ayant pas travaillé le 1er mai 1936. Cette provocation appelle une riposte : des grèves, d'abord dans des secteurs précis, sont vites suivies d'un embrasement sans précédent durant tout le mois de mai. Elles se poursuivent et se multiplient début juin avec occupation des usines. Les patrons s'affolent. C'est à leur demande que Léon Blum réunit

Édité par le Syndicat National des Travailleurs  
de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF  
Téléphone 01 49 58 35 85  
Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr  
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398\_CP 0914S05392

Directeur de la publication :

Josiane TACK

Imprimé par nos soins

Périodicité : Bimestrielle

leurs représentants à Matignon, ainsi que les représentants de la CGT qui, le 7 juin, signent les « accords Matignon ». Les travailleurs obtiennent une augmentation de 7 à 15% des salaires, la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise, le principe des conventions collectives avec délégués du personnel pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Puis deux grandes lois sociales du gouvernement du Front populaire arrivent : la création des congés payés avec 15 jours de vacances payées par le patron, et la limitation à 40 heures de la durée hebdomadaire de travail. Avec deux semaines de congés pour tous, les vacances ne sont plus « le privilège de la bourgeoisie ». C'est

un véritable bouleversement dans les conditions de vie des travailleurs qui vont enfin connaître des repos prolongés. L'été 1936 sera marqué par l'euphorie des départs en vacances. Ce fut l'occasion pour beaucoup de voir pour la première fois la mer ou la montagne, ce fut le cas de mes grands-parents qui pourtant habitaient à 80 km de la Méditerranée.

Cette période doit nous donner confiance dans la légitimité de nos luttes contre la loi travail qui déconstruit le code du travail, fruit des acquis sociaux obtenus au cours du temps. Elle légitime aussi nos revendications en particulier dans le domaine salarial. Nous devons à la rentrée de septembre appeler à la

mobilisation pour une revalorisation de nos grilles salariales, ainsi que pour une augmentation substantielle de nos primes. Une campagne de revendications vient d'être lancée en intersyndicale (CGT-FSU-Solidaires). Nous devons la développer dès la rentrée si nous voulons avoir une chance d'être entendus lors des négociations qui s'ouvrent cet automne sur les carrières avec le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche.





## Budgets dans les laboratoires : vers un suicide scientifique ?

Table ronde organisée par le journal l'Humanité le 3.06.2016, avec la participation du SNTRS-CGT, du SNCS-FSU et de Sciences en marche. Nous publions aujourd'hui les réponses de notre secrétaire générale, Josiane Tack.

**1. Un décret récent présenté à l'Assemblée nationale prévoit l'annulation de plus de 196 millions d'euros de crédits aux laboratoires. Cette restriction concerne plusieurs organismes phares : le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INRIA... Après la fronde de plusieurs prix Nobel, de conseils scientifiques et des voix syndicales et associatives, le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur de la recherche, Thierry Mandon, a affirmé qu'il y aura « quelques mesures techniques (...) mais qu'il n'y aura aucun programme touché » et que les recrutements prévus seront bien effectués. Est-ce une réponse satisfaisante et crédible à vos yeux ? Suffit-elle à lever les inquiétudes portant sur les conditions de travail des chercheurs et le fonctionnement quotidien de la recherche ?**

Depuis, François Hollande a reçu 6 prix Nobel le 30 mai 2016, pour leur annoncer l'annulation du retrait des 134 M€ au budget des organismes de recherche, peut-être maintenant ou pour le mois de septembre. La réponse du Président, ne répond pas à la situation de crise dans laquelle la recherche est plongée. Les difficultés de la communauté face à des salaires et des conditions de travail très dégradées ne pourront être satisfaites ainsi. Si chacun s'accorde à louer l'importance d'une recherche scientifique forte pour l'avancée des connaissances et la prospérité du pays, nul ne doit plus ignorer l'importance de la précarité dans nos laboratoires et les salaires indécentes des personnels de la recherche publique. À titre d'exemple, le montant annuel des primes moyennes ver-

sées aux techniciens des eaux et forêts (ministère de l'agriculture) s'élève à 10681 € tandis que celui attribué aux ingénieurs de recherche hors classe du CNRS est de 7530 € quant aux chercheurs les plus gradés, ils perçoivent 1341 € de primes annuelles, seuls 20 % bénéficient d'une prime dite « d'excellence scientifique ». La revalorisation des carrières est cruciale, l'attractivité des métiers de la recherche en dépend d'autant plus que les possibilités de recrutements pérennes sont devenues catastrophiques avec 30 à 40 % d'emplois précaires dans les organismes.

**2. À l'occasion des 50 ans de l'Inserm, le Président de la République assurait que « la recherche publique sera sanctuarisée parce que c'est essentiel. Même si nous avons des économies à faire ailleurs, nous n'en ferons pas sur ce domaine fondamental pour notre pays ». Si les subventions publiques allouées à la recherche demeurent élevées en France, cet épisode induit-il que la recherche n'est plus la priorité annoncée par ce gouvernement ?**

La mémoire semble être revenue lundi dernier au Président. Votre affirmation « les subventions publiques allouées à la recherche demeurent élevées en France » mérite une explication. Est-ce une référence à la recherche dont les fonds proviennent d'appel à projet ? Ainsi, 800 M€ sont détournés vers l'agence nationale de la recherche qui pilote par le financement en créant une bureaucratie étouffante. Des milliards, sont expédiés dans les vagues successives des « investissements d'avenir ».

Enfin, 6 Mrd€ par an s'évaporent dans le dispositif volontairement obscur du crédit impôt recherche : le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur cette niche fiscale a été censuré. Une part des 6 Mrd€ perdus par an pourrait redonner aux organismes de recherche des moyens de travailler dignement. Dans le même temps les budgets « dits de base » des laboratoires se sont réduits au point de ne représenter au mieux que 10 % des crédits, le reste provenant de la recherche sur projet. La sanctuarisation de la recherche va être mise à rude épreuve car le Premier ministre vient d'envoyer à chaque ministère sa lettre de cadrage budgétaire lui demandant un nouvel effort. Pour tenir les 50 Mrd d'économies prévues par le Pacte de Responsabilité pour 2015-2017, 2 % des effectifs de fonctionnaires seront supprimés, 1,9 Mrd€ d'économies devront être réalisées avant la fin de l'année et en 2017 l'effort sera accru de 2 Mrd€.

**3. Ce décret, même modifié, annonce-t-il un ralentissement et un recul scientifiques, de même qu'une remise en cause de l'excellence dont on se targue s'agissant de la recherche française ?**

L'ambition légitime de la recherche scientifique publique est de se situer à très haut niveau. La référence à l'excellence scientifique a été détournée de sa signification de « qualité de la science » au profit d'une vision managériale issue du modèle anglo-saxon. Alors que l'État fédéral allemand a augmenté son budget de la recherche de 75 % en dix ans, dans le même temps la France s'engage à réduire les siens ! Si le CNRS

n'a fait que croître de sa création jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, il est, depuis, en repli. L'indicateur auquel on peut se référer pour mesurer ce repli est celui de l'effectif des personnels, chercheurs, ingénieurs et techniciens (IT). De 26 136 personnels (11 774 chercheurs et 14 362 IT) en 2002, il est

passé à 24 747 (11 116 chercheurs et 13 631 IT) en 2014. La perte d'effectifs, en douze ans, est de 1 389 personnes, ce qui représente la perte d'un agent sur 20. Dans le même temps, la population du pays a crû de 7%. Une politique responsable, vis-à-vis des enjeux du 21<sup>e</sup> siècle, devrait être une

politique de croissance de l'effort de recherche scientifique pour résorber la précarité et donner des moyens aux laboratoires. Le gouvernement en refusant cette évidence compromet gravement l'avenir du pays.



## Quinze ans de politiques d'innovation en France

Tel est le titre du rapport de la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation présidé par Jean Pisani Ferry (président du Commissariat général à la stratégie et à la prospective rattaché au Premier Ministre) rendu public en janvier 2016.

Ce rapport démontre que le paysage des soutiens à l'innovation se caractérise **par une multiplicité**

**d'objectifs une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs.** L'État et ses opérateurs géraient en 2000 près de 30 dispositifs nationaux. Leur nombre est passé maintenant à 62, auxquels il faut ajouter ceux qui sont gérés par les collectivités territoriales. Le rapport souligne malicieusement qu'il est difficile de penser que l'État puisse piloter de manière co-

hérente un ensemble de 62 dispositifs et de garantir une bonne articulation avec ceux déployés par les collectivités territoriales.

En quelques années, le système de financement a profondément évolué passant d'un système de subventions aux entreprises à un système reposant essentiellement sur des incitations fiscales.

### Évolution des moyens de l'État

	2000		2015		Variation 2015-2000 En volume	
Modalité	Millions €	%	Millions €	%	Millions €	%
Incitations fiscales	584	16,5 %	6341	74,2%	+5644	+810 %
Subventions	2854	80,9%	1636	19,2%	-1770	-52%
Prêts	0	0%	198	2,3%	+198	
Participations	91	2,6%	376	4,4 %	+267	+246%
Total	3529,3	100 %	8551	100 %	+4339	+103%

Les incitations fiscales, pour l'essentiel le CIR, représentent aujourd'hui avec 6,4 milliards €, plus de 60% du soutien contre 17% en 2000. De manière symétrique les aides directes sous forme de subventions essentiellement ont été divisées pratiquement par deux sur la même période.

La politique d'Innovation a été profondément réorganisée avec la mise en place du Commissariat Général à l'Investissement (CGI) qui gère les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) et la Banque publique d'investissement (Bpifrance) qui finance les efforts d'innovation des entreprises.

L'objectif d'augmenter les capacités privées de R&D mobilise aujourd'hui plus des deux tiers des moyens alloués à l'innovation soit 6 milliards € principalement par le canal du CIR.

Les régions se sont affirmées comme acteurs importants des politiques d'innovation. Même si les soutiens qu'elles mobilisent sont limités à 5,4% du total, elles représentent 15,2% des aides directes. L'UE avec 4,5% du total et

12,7% des aides directes est un acteur de poids presque équivalent.

### Le dispositif national

**Le CIR.** Son montant est passé de 1,5 milliards € en 2007 à 5,5 milliards € en 2013. Ce dispositif est le mécanisme de soutien fiscal à la R&D des entreprises le plus généreux de l'OCDE

**Les Instituts Carnot.** Créé en France en 2006, le dispositif Carnot correspond actuellement à la labellisation de 34 instituts organisés en réseau. Ils ont vocation à développer la recherche partenariale entre laboratoires publics et les entreprises.

**Les plateformes régionales de transfert de technologie. (PRTT).** Elles s'attachent à transférer auprès des entreprises les technologies génériques développées par le CEA ou par des partenaires de recherche au sein des régions. 5 CEA-PRTT ont été créés à Nantes Bordeaux, Toulouse, Metz, Lille

**Les pôles de compétitivité.** Créés en 2004, au nombre de 71 ils sont très hétérogènes, 15 des 71

pôles captent à eux seuls 80% des moyens du Fonds Unique Interministériel (destiné à financer les projets de R&D dits « collaboratifs»). Sur la période 2013-2015 le financement de l'État prévu au titre des pôles s'est élevé à 450 millions, 150 millions/an dont 15% pour la gouvernance du groupe. Le rapport note qu'aucun impact économique n'a pu être décelé sous l'angle de dépôts des brevets de l'innovation et du chiffre d'affaire concernant les PME et les ETI, ni concernant les grands groupes qui bénéficient le plus des fonds publics alloués dans ces pôles.

Dans la mouvance des pôles plusieurs dispositifs complémentaires ont été mis en place dans le cas du PIA. **Les projets structurants pour la compétitivité (PSPC), les plateformes mutualisées d'innovation (PFMI), les Instituts de Recherche Technologique, les Instituts pour la transition énergétique.**

**Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (Satt).** Au nombre de 14, ce sont des



agences régionales de valorisation dont les actionnaires, outre l'État, sont les EPST, les universités.

Bpifrance intervient dans la phase d'amorçage en particulier via des fonds de fonds qui misent sur l'effet de levier que ce soit à travers le programme PMEInnovantes et France investissement ou le programme du fonds national d'amorçage (FNA) doté de 600 millions € dans le cadre du PIA. L'ensemble regroupe une centaine de fonds partenaires et plus de trois milliards € en gestion. Le fonds French Tech Accélération est doté d'une capacité d'investissement de 200 millions depuis le 1er janvier 2015.

**Le dispositif jeune entreprise innovante** crée en 2001. Il vise à réduire par des exonérations de cotisations sociales et par des allègements fiscaux le coût de R&D des PME.

### Les régions

Elles consacrent aux politiques d'innovation 500 millions d'euros soit 15,4% de l'ensemble des aides non fiscales à l'innovation. Les autres collectivités territoriales y contribuent quant à elles pour 290 millions € soit 8,4%.

Il y a trois catégories de dispositifs :

1. L'utilisation des fonds européens. Les régions recourent plus ou moins aux instruments mis à leur disposition par l'UE comme les subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER), les subsides du Fonds européen d'investissement (FEI) et les fonds JEREMI (Joint European Resources for Micro to Medium sized enterprises) qui apportent des ressources européennes conjointes aux microentreprises et aux PME par le biais de prises de participation de prêts ou de garanties ou par l'intermédiaire d'un

fonds de fonds.

2. Dispositifs nationaux appliqués de manière déconcentrée ou territorialisée.
3. Dispositifs pilotés ou financés par les régions elles-mêmes

Les contrats de Plan état région (CPER) ont un volet recherche. Les CPER conclus pour la période 2014-2020 mettent un accent sans précédent sur les questions de recherche et innovation. La loi NOTRe donne aussi aux régions qui le souhaitent la possibilité de se voir transférer l'autorité de gestion des fonds européens.

Le rapport note que les régions, craignant que les retombées de l'effort financier qu'elles consacrent à promouvoir l'innovation surtout en amont de la chaîne se produisent en grande partie sur le territoire d'autres régions, sont enclines à financer surtout les projets les plus proches de l'industrialisation.

### Quel bilan ?

Comme ce rapport est présidé par un homme du pouvoir (Jean Pisani Ferry est aussi président du comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et membre de plusieurs think tanks), il ne faut pas en attendre une critique sur le fond de la politique du gouvernement.

Néanmoins, il fait état d'une situation difficilement contestable.

L'ensemble des moyens publics mobilisés en faveur de l'innovation est estimé à 10 milliards/an soit de l'ordre d'1/2 point de PIB. L'État directement ou via ses opérateurs publics est la principale source de financement (près de 9 milliards € soit 88%). Les collectivités territoriales avec 816 millions d'euros représentent 8,4 %. Ce sont les régions qui assurent la part la plus importante (527 millions) soit les 2/3 des financements des collectivités territo-

riales. Avec 4,5% du total et 12,7% des aides directes les financements européens constituent une source supplémentaire significative.

Le rapport note que depuis 2000, les aides directes n'ont pas cessé de se déplacer vers l'aval. Leur fragmentation s'est particulièrement accrue avec une multiplication tant de leur nombre que dans les priorités thématiques pour un volume global réduit de 30%. Un basculement marqué a été opéré des aides directes vers les aides indirectes (aides fiscales et allègement sociaux) depuis 2000, les premières ont vu leur montant réduit de 40% en euro constant alors que le poids financiers des secondes a été multiplié par quatre.

Le rapport s'interroge : « s'agit-il de faire en sorte que les entreprises localisent leur R&D sur le territoire français ou qu'elles augmentent leurs dépenses de R&D ? ». Il souligne l'enchevêtrement des dispositifs, conséquence de la création de nombreuses nouvelles structures et de nouveaux dispositifs poursuivant souvent le même objectif principal sans qu'il y ait eu suppression équivalente des instruments préexistants. Cet enchevêtrement découle d'une concurrence entre différents dispositifs déployés par les ministères ou leurs opérateurs.

La politique de l'innovation est caractérisée par une instabilité et une inflation des dispositifs. Cette inflation et cette dispersion posent la question de l'efficacité de l'ensemble de la politique de l'innovation. En outre, le rôle croissant des collectivités territoriales et en particulier des régions dans les politiques d'innovation pose la nécessité de la coordination de l'action des différents échelons publics, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Ce qui ressort du rapport c'est le constat d'un énorme gâchis. 10 milliards/an injectés pour l'innovation sans que l'innovation ait

progressé, cela devrait interroger quant au bien-fondé de cette politique. « Les dispositifs sont de plus en plus souvent justifiés par l'insuffisance de l'investissement privé ou des mécanismes privés de financement. Il conviendra d'examiner les raisons principales de ces carences et d'examiner si elles ne peuvent pas être traitées directement à la source plutôt que par une multiplication des mécanismes palliatifs » interroge le rapport. Chiche ! Oui mais traiter à la source signifie changer la stratégie des entreprises et de l'État. Selon le rapport : « **En France, l'étiollement de l'industrie a eu pour conséquence une baisse spontanée de la R&D en particulier en comparaison avec l'Allemagne** ».

Là est le problème de fond : la stratégie des groupes français qui

délaissent le territoire national au profit de leur activité internationale ! Pour les gouvernements, si les groupes privés se désengagent de la R&D en France, c'est qu'ils y sont contraints par leur internationalisation. Il n'est pas question de remettre leurs stratégies en cause à moins de changer la société. Le moyen de compenser la diminution de la R&D des entreprises est de contraindre la recherche publique par la politique de contractualisation à délaisser les champs de la connaissance pour contribuer aux retombées économiques.

Pour maintenir la R&D des groupes privés en France, l'État a changé la nature des financements passant de financements sur programmes à une politique de défiscalisation (comme bien noté par le rapport) et multiplié les dispositifs

de partenariats grands groupes/établissements publics/PME. Ces dispositifs n'ont pas d'autres buts que d'utiliser les laboratoires publics et les PME dans des relations dissymétriques comme gisements de connaissances pour les grands groupes.

Dix milliards €/an à fonds perdus depuis des années pour l'innovation ou plus exactement pour maintenir le taux de profit des grands groupes ! Et il n'y a pas d'argent pour augmenter les dotations des laboratoires, pour embaucher les précaires sur statut, pour revaloriser les carrières et les rémunérations des agents !

Gilles Mercier





## Les luttes contre la précarité dans la recherche, hier et aujourd'hui

Article initialement paru dans la VRS (La Vie de la Recherche Scientifique), revue du SNCS-FSU et du Snesup-FSU, n°404 janvier-février-mars 2016.

Les attaques actuelles contre le droit du travail, que ce soit les exigences du patronat ou le projet de loi de casse du code du travail du gouvernement, portent pour l'essentiel sur la notion même de stabilité du contrat de travail. Mettre fin au CDI ou aux protections du statut de fonctionnaire pour faciliter les licenciements sous prétexte de flexibilité et d'embauches éventuelles est au centre d'un affrontement qui menace l'ensemble du salariat. Les personnels de la recherche, comme ceux de l'enseignement supérieur n'échappent pas à ce conflit, qui plonge ses racines dans des décennies de bataille idéologique. « La créativité diminue avec l'âge, on ne peut pas être chercheur toute sa vie, la recherche doit être conduite par projet, à chaque projet il faut renouveler les compétences etc. » Ces arguties ne sont pas récentes. Elles sont longtemps été au cœur des arguments de ceux qui veulent la flexibilité à tout prix. Pourtant, si les loups affamés chassent mieux, les chercheurs précaires ne sont pas plus inventifs !

### Les luttes du passé

Le statut des personnels de la recherche publique a mis des décennies à se stabiliser. Après une longue période de vide juridique, les personnels techniques et administratifs sont devenus des contractuels permanents de l' en 1952. Ce statut, élargi aux chercheurs, en 1959, régira les personnels jusqu'en 1984, date à laquelle ils deviendront titulaires de la Fonction publique.

Mais dans les laboratoires du CNRS d'antan, on ne croisait pas que des contractuels ! Le CNRS embauchait hors cadre statutaire de nombreux techniciens et chercheurs qui étaient rémunérés par toutes sortes de financement : sur

crédits de fonctionnement, sur vacations, bourses ou contrats divers, sur crédits de la DGRST, sur crédits extérieurs, par le jeu de supports budgétaires de postes contractuels divisés en deux (ce sera là l'origine du problème des « mi-temps » en 1984), à la tâche.

Le financement de la recherche par appels d'offre ne date pas de l'ANR. Dès les années 60 le CNES sous traitait sa R&D au CNRS par l'intermédiaire de l'INAG qui était l'ancêtre de l'INSU actuel. Plusieurs centaines de contractuels étaient financés dans les labos spatiaux par ces contrats sur ressources affectées. En 1969, devant le refus de la direction d'accorder à ceux-ci un statut dans un cadre permanent, ces personnels ont entamé une grève qui dura plus d'un mois. La combativité était vive après mai 68 ! C'est ainsi que les contractuels INAG obtinrent, par la grève, une grille de salaire, une catégorie reconnue, une commission paritaire et les 32 jours de congés. Progressivement, la totalité des 388 contractuels furent intégrés et finalement titularisés, avec les agents CNRS, en 1984.

La précarité était également soustraite ! La montée des associations caritatives dans les années 70, avec notamment l'ARC (Association de Recherche contre le Cancer) multiplie les libéralités. L'ARC est, avec l'Institut Pasteur, le pionnier en France des opérations médiatiques de recours à la générosité publique pour financer la recherche biomédicale, notamment en matière d'emploi scientifique par des libéralités (travail au noir). D'autres Fondations se sont ensuite lancées dans la même politique, notamment une nouvelle venue l'AFM, qui s'appuie depuis longtemps sur une collecte de dons annuels très médiatisée, le Téléthon. Cette forme de travail

au noir, sans cotisation retraite ou sécurité sociale, s'est faite avec le plein accord d'une partie des cadres scientifiques du domaine biomédical. Mais certains ministères, les affaires étrangères et les écoles des mines ont utilisé le même dispositif. La fin des libéralités n'advient qu'avec des négociations avec le cabinet de Claudie Haigneré qui mettra en place une convention entre le MESR et les grandes fondations caritatives (ARC, AFM...) pour remplacer les libéralités qu'elles finançaient (pendant et après le doctorat) par de véritables contrats, le Ministère faisant prendre en charge par les établissements (organismes de recherche et universités) le financement de la protection sociale. De même, diverses Écoles, comme l'École des Mines, ont fait l'objet de pressions ministérielles pour passer au contrat les libéralités qu'elles finançaient. De nombreuses petites associations en sont restées aux libéralités. De plus, les mandarins du domaine biomédical ont essayé de s'opposer à la mise en œuvre de ces mesures de remplacement des libéralités par des contrats.

Cependant, les luttes des précaires (on parlait à l'époque de hors statut) apparaissent dès les années 60. En 1961, le 6e congrès du SNPTA-CGT (l'ancêtre du SNTRS) débat de la question des « personnels sans cadre, de la défense de leurs intérêts et de leur intégration à notre statut (ou à d'autres statuts) ». La question des personnels non-contractuels reviendra à chaque congrès... En 1967, le Bureau national du SNPTA décide de lancer une enquête sur ceux qu'on appelle les « assimilés ». Le problème prend une telle ampleur, et mai 68 étant passé par là, qu'une Commission d'intégration est créée. Elle siègera

de manière récurrente jusqu'au début des années 80 et fin 1980, il y aura eu 1 250 intégrations au CNRS. Pendant plusieurs années, la procédure d'intégration ne s'appliquera qu'aux ITA, vacataires et personnels horaires permanents (les chercheurs ne seront concernés qu'à partir de 1975). Au CNRS, 10 % des postes créés chaque année seront réservés à l'intégration des hors-statut exerçant des fonctions à caractère permanent. Toute la difficulté étant d'être reconnu comme permanent par la Commission d'intégration. La Direction lâche du lest là où la mobilisation est forte et, dans le même temps, s'efforce de limiter le processus. En mai 1973, le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT publient conjointement un BRS spécial « hors-statut ». On y lit que 5 000 vacataires sont payés par le CNRS mais que la Direction considère que seuls 500 sont « permanents ». On y lit aussi que le processus d'intégration est en cours et que « LA LUTTE EST PAYANTE ».

Le processus d'intégration continuera après 1981, portant à près de 2 000 le chiffre des intégrations, auxquels il faut ajouter les 800 CDD mi-temps qui furent titularisés sur poste complet en 1985.

### Les luttes d'aujourd'hui

En 2003, l'annonce de la suppression de 550 postes de titulaires remplacés par des CDD est à l'origine du grand mouvement de contestation qui verra la naissance de Sauvons La Recherche. Les luttes des personnels et des précaires regroupés dans les syndicats

et SLR feront reculer le gouvernement. La question de la précarité est redevenue centrale avec les appels à projets de l'ANR. Les CDD se sont à nouveau multipliés. Aujourd'hui, on peut estimer ceux-ci à environ 90 000 personnes, sans compter les doctorants. Le bilan social des universités 2014-2014 recense 35% de non titulaires, soit 70 000 personnes physiques, (ce qui représente 50 000 équivalent temps plein), sur un total de 199 000 toutes catégories confondues, Même en retirant de ce total environ 4 000 enseignants praticiens

valents temps plein. Les laboratoires, comme les services ne fonctionnent que grâce aux CDD qui sont entre 30 et 40% des effectifs.

L'enquête par questionnaire diffusée sur Internet en 2009 à l'instigation de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche, était en dessous de la réalité. Il faut dire que la publication du bilan social des universités est récente. L'enquête a cependant mis en évidence le mal-être de ces collègues, incapables de se projeter dans leur avenir professionnel et personnel.

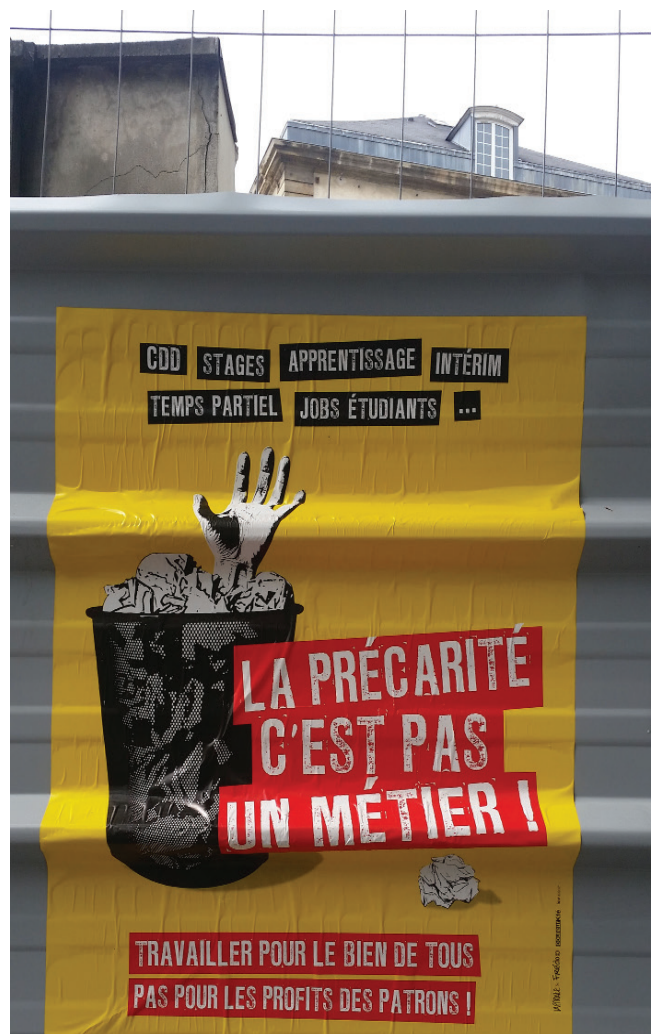
### L'état de la législation

Rappelons que le statut général de la fonction publique affirme dans son article 3 que les emplois civils permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires.

En 2005 la France, condamnée par la Cour Européenne pour abus de CDD dans la Fonction Publique, a introduit dans la loi du 26 juillet 2005 la requalification en CDI des CDD dépassant 6 ans avec le même employeur public.

En 2011 des négociations se sont engagées entre le gouvernement Sarkozy (Tron étant ministre de la Fonction Publique) et les Fédérations syndicales de fonctionnaires sur l'emploi précaire qui risque de générer à terme des situations explosives dans toute la Fonction

Publique. Cette négociation a débouché sur le protocole d'accord du 31 mars 2011, puis sur la loi du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet. Mais leur application exige des moyens qu'il faut fixer chaque année pendant la période d'application (jusqu'en 2016) puisque le



hospitaliers et 7 000 BIATOS en CDI, les chiffres de la précarité restent considérables. Dans les EPST, on peut estimer à environ 20 000 personnes physiques la totalité des non-titulaires, le seul CNRS en comptant environ 13 000 qui représentent 8 500 équivalents



gouvernement a refusé en 2011 de s'engager pour une programmation sur plusieurs années.

Les dispositions du protocole et de la loi ne visent pas à titulariser tous les précaires remplissant des fonctions permanentes, ce qui est l'objectif de la CGT, mais seulement à réduire l'emploi précaire de longue durée. À terme, selon le protocole du 31 mars 2011, tous les précaires de longue durée éligibles doivent être titularisés, sauf les étrangers (en fonction des statuts particuliers) et les plus de 55 ans qui pourraient rester en CDI.

Dans la Fonction Publique, la situation la plus grave est celle de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, au point que, pour limiter les coûts, le protocole Tron avait prévu l'exclusion de la prise en compte des contrats pour préparer une thèse pour déterminer l'éligibilité à la CDIisation et à la titularisation. L'autre mesure spécifique envisagée, qui a été durement combattue par les organisations syndicales, ne verra pas le jour. Il s'agissait du contrat de mission ou de projet (le MEDEF parle de CDI de chantier), c'est-à-dire un faux CDI mais un vrai CDD à durée variable qui ne réduirait pas l'emploi précaire, bien au contraire.

Dans les Universités et les Organismes, 12 000 agents remplissaient fin 2011, selon le ministère, les conditions d'éligibilité à la loi (estimation sous-évaluée selon la CGT). Notons que le nombre des éligibles est loin des 50 000 agents remplissant des fonctions permanentes.

La politique d'austérité et de suppression de postes s'est conjuguée à la mauvaise volonté des directions d'organismes et des Présidents d'Université qui sont intervenus à tous les niveaux du gouvernement, pendant le mandat de Nicolas Sarkozy puis celui de François Hollande, pour freiner la mise en œuvre de la loi.

Les démarches syndicales et en particulier celles du SNTRS-CGT, ainsi que les premières mobilisations des précaires, qui se sont organisés en collectifs, ont permis de régler quelques cas individuels et obliger le ministère à quelques concessions. Le gouvernement et le parlement ne peuvent plus feindre d'ignorer l'ampleur de l'emploi précaire dans l'ESR. Les médias nationaux et régionaux s'en sont faits l'écho. Les Collectifs de précaires ont été invités à l'audience à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2012 et ont été reçus par le Cabinet du MESR. Bien sûr, il y avait sans doute pour le ministère l'intention d'opposer syndicats et collectifs mais il n'a clairement pas réussi.

### **Le bilan actuel de la résorption de l'emploi précaire dans l'ESR**

Les procédures de recrutements réservés ont commencé à être mises en œuvre au début 2013 dans tous les établissements de l'ESR. Dans les universités, le MESR prévoyait que 2 000 personnes seraient titularisées chaque année pendant 4 ans. Il s'agit principalement d'agents de catégorie C auxquels il faut ajouter des techniciens, des assistants ingénieurs et des ingénieurs d'études. Mais cet objectif ne sera jamais atteint : en 2013 seuls 1 538 agents ont été titularisés. Dans les EPST, la situation est encore plus catastrophique. Le MESR a refusé d'ouvrir des recrutements réservés pour les agents de catégories dites A+ (les titulaires d'un doctorat, c'est-à-dire les Ingénieurs de Recherche, les chercheurs, les enseignants chercheurs et conservateurs des bibliothèques) sauf... s'ils remplissent des fonctions administratives ! Et dans les EPST sur les 1 400 éligibles restants, seul le tiers pourrait bénéficier d'un examen professionnel réservé. Dans les faits, très peu de collègues ont pu faire valoir leurs droits.

Et les dégraissages continuent. Car pour se protéger au maximum, les directions d'organismes tentent d'imposer la non reconduction des contrats pour la grande majorité des contractuels qui atteignent 3 ans de services publics dans un même établissement. Elles veulent mettre en place une rotation rapide des contractuels !

### **En conclusion**

La loi déontologie, actuellement débattue au Sénat, comporte un article qui prolonge la loi Sauvadet jusqu'en mars 2018 pour les personnes éligibles à une titularisation comme agent de la fonction publique. En conséquence, les concours ou examens professionnels initialement prévus d'ici mars 2016 pourront se tenir jusqu'en mars 2018. Les conditions d'ancienneté à la date du 31 mars 2011 seront repoussées au 31 mars 2013, ce qui permettra à des agents qui n'étaient pas éligibles de le devenir. Mais sans moyens financiers, cette prolongation ne concernera que peu d'agents, d'autant plus que nombreux sont ceux qui ont dû quitter les organismes.

Pourtant, une partie du budget pour résorber la précarité existe dans le bas de laine que constitue le Crédit Impôt Recherche, CIR. Le montant du CIR voisine les 6 milliards d'euros, on peut le comparer à la masse salariale du CNRS de 2,1 milliards pour environ 33 000 agents (dont 25 000 titulaires). Calculez combien de CDD pourraient être titularisés avec le tiers du CIR ! Probablement 50 000 si l'on tient compte du fait qu'une bonne partie de leurs salaires est déjà prise en charge par l'État et ses opérateurs. C'est un choix qui n'est pas fait par le gouvernement. Charge à nous de lui imposer !

Daniel Steinmetz



## Manifestation nationale pour le retrait de la « loi travail » le 14 juin 2016 à Paris

En écoutant le matin du 15 juin Manuel Valls sur France Inter, ça m'a donné envie de réagir. Oh je sais ma voix ne porte pas bien loin, pas au delà de quelques dizaines d'adresse mail, mais enfin c'est toujours ça. Hier je suis allé à Paris manifester contre la loi Travail. Levé à 5 heures, pour être au rendez-vous donné par la CGT33 à 5h45 gare Saint-Jean, une demi-heure avant le départ du TGV de 6h18 devançant 4 autres qui suivront pour emporter le millier de bordelais qui se sont portés volontaires.

À 11 heures, j'étais déjà place d'Italie, lieu de rassemblement de la Manifestation intersyndicale contre la loi travail dont le départ était prévu à 13h (CGT, FO, FSU, SUD...). Déjà des petits groupes de manifestants montés des provinces arpentaient, drapeaux et banderoles sorties, la place et les rues attenantes, faisant le bonheur des terrasses de bars et restaurants qui se garnissaient d'ambiance joyeuses et combatives. Les Bordelais s'étaient donnés rendez-vous avenue des Gobelins en amont de la place d'Italie, sur le parcours prévu de la Manif, car bien sûr la place d'Italie ne pouvait pas contenir les centaines de milliers de manifestants attendus ; quand le cortège syndical se forma, la tête de la manifestation avec tous les leaders syndicaux se plaça devant nous un peu plus en avant de l'Avenue des Gobelins.

J'ai pu difficilement photographier la banderole de tête, tant journalistes, photographes et cameraman s'acharnaient autour de Philippe Martinez et de Jean-Claude Mailly ! 200 mètres plus bas devant nous, un autre rassemblement de quelques centaines de manifestants en noir s'était formé, obstruant ainsi le trajet du parcours officiel. Celui-ci démarra

néanmoins vers 13h30 mais dut s'arrêter pour ne pas aller à l'affrontement et attendre que l'avenue se dégage. Beaucoup de pétards et de fumée à l'avant. Le service d'ordre syndical FO & CGT nous empêchait de dépasser la tête du cortège intersyndical qui avançait de halte en halte au fur et à mesure que les casseurs qui s'affrontaient avec la police reculaient. Nous avançons de cent mètres en cent mètres, constatant les dégradations de mobilier public (arrêt de bus, panneaux publicitaires, goudron de la chaussée décollé, grilles autour des arbres etc.) Il est parfaitement clair pour moi que la police n'a rien fait en amont pour empêcher les casseurs d'agir, attendant qu'ils agissent d'abord pour les repousser. Il est parfaitement clair que les « casseurs » en question n'avaient rien à voir avec le cortège intersyndical.

Je m'insurge contre les propos de Manuel Valls sur France Inter qui a fait l'amalgame entre les casseurs et la CGT. Qui fait l'amalgame entre un tueur de policiers qui se réclame de DAECH et la CGT. Le service d'ordre intersyndical a fait son travail de protection de la manifestation, il n'a pas fait le travail de la police, chacun son truc !!!

Je m'insurge contre les propos de Manuel Valls qui veut interdire les manifestations de la CGT à Paris au prétexte qu'elle n'est pas capable d'empêcher les casseurs d'agir.

Je m'insurge contre les propos de Manuel Valls qui désigne la CGT comme la seule organisation syndicale qui manifestait alors que c'était une manifestation intersyndicale dans laquelle les 7 autres organisations FO, FSU, SUD... ont pris toutes leur part y compris dans le service d'ordre. FO en particulier était très présente dans le cortège.

Il est devenu clair pour moi que le premier ministre tente ainsi en désignant la CGT comme fauteur de trouble, de briser l'unité d'action des deux plus anciennes confédérations syndicales ouvrières de France. Il est devenu parfaitement clair que cette loi « Travail » dite « El Khomri » est avant tout destinée à briser le syndicalisme revendicatif dans les entreprises pour lui substituer un syndicalisme de compromission, de collaboration. L'article 2 en particulier permettra aux employeurs de déroger à toutes les lois sociales actuelles au travers de syndicats maison quel que soit leur sigle. La CFDT s'imagine bien sûr dans cette configuration faite pour elle, mais elle en oublie les fondements du syndicalisme. Celui-ci en France s'est construit sur la défense des salariés et non sur celle de leurs exploiters. La CFDT nie la lutte des classes. Issue du syndicalisme chrétien CFTC, elle s'est créée en 1964 pour faire déjà contrepoids à la CGT. El Khomri l'a avouée, cette loi est faite pour favoriser les syndicats sociaux-démocrates, c'est-à-dire ceux qui acceptent la loi du capital, de la concurrence mondiale, des actionnaires, des banques, du profit, bref de l'exploitation de l'homme par l'homme et mettent sur le même plan d'égalité le patron et le salarié.

Je suis scandalisé par les propos de Manuel Valls qui affirme que le mouvement contestataire à sa loi est en recul quand tous les observateurs objectifs et en particulier ceux qui battent le pavé depuis des mois, notent un accroissement considérable du nombre de manifestants.

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Un hélicoptère a survolé la manifestation parisienne de suffisamment haut pour en prendre la dimension et des

logiciels d'analyses d'images sont capables de compter précisément le nombre des têtes qui manifestent. Nier à ce point la réalité est inadmissible.

Le pouvoir est entré dans une phase de dénie de la réalité, Manuel Valls n'a plus aucune légitimité, c'est un menteur, un falsificateur, il n'est pas un démocrate, il n'a même pas la dignité de reconnaître la réalité, il doit partir pour l'honneur de notre République.

Je dois dire que je suis fier de mon syndicat, de son esprit de responsabilité, je ne le dis pas par complaisance car ça n'a pas toujours été le cas, souvent je l'ai trouvé trop complaisant justement au nom de

l'unité syndicale. En désignant la CGT comme son ennemie, le Premier ministre ignore sans doute qu'il lui fait honneur. Il ne connaît sans doute pas l'histoire de notre pays ni celui de la CGT, ni qu'il doit en partie sa liberté à ceux qui ont donné leur vie en des temps plus anciens. Il mime le discours de la droite qui mime celui de l'extrême droite, contre le peuple qui défend son droit de vivre dignement de son travail. Là où la politique a échoué, le syndicalisme peut réussir ; imposons notre classe, celle du travail, contre la leur, celle des profits, reprenons à notre compte aujourd'hui ce qui a fait les fondements de notre syndicalisme fran-

çais. C'est le travail qui crée les richesses et lui seul, après, c'est juste une question de répartition. Eux, les nantis, les patrons, les actionnaires, les banquiers, le savent ; aux travailleurs, d'en prendre collectivement conscience pour reprendre leur part.

De nombreux salariés sont en grève depuis plusieurs jours dans des entreprises (raffineries, SNCF, éboueurs, dockers, etc.). Ils sont à la source de la création des richesses, ils sont la classe ouvrière, la solidarité avec eux doit être significative, il nous faut organiser la collecte pour les soutenir.

Jacques Audin





## Retraite des chercheurs en mobilité européenne : Bienvenue dans le monde de la finance

*Une première version de cet article a été publiée dans Le Lien n°187 juin 2016.*

La retraite complémentaire est un marché engendrant de juteux profits surtout quand il s'étend dans toute l'Europe, au delà de l'UE, et concerne des salariés censés être bien payés et mobiles d'un pays à l'autre, les chercheurs. En 2003, une directive européenne ouvre la possibilité d'un système favorisant la mobilité des chercheurs qui conserveraient les droits à la retraite acquis dans les différents pays où ils auraient travaillé. En 2009, la Commission choisit de confier à un consortium privé américain l'étude d'un fonds de pension, ce qui n'allait pas de soi par la directive. Avec les employeurs, dont on connaît la capacité de lobbying, et l'aval de certains gouvernements, en 2013 le fonds de pension RESAVER (Retirement Savings Vehicle for European Research institutions) a été lancé dans une grande opacité : les syndicats du CSEE (Conseil syndical européen de l'éducation, branche de l'Internationale de l'éducation dont est membre la Ferc-CGT) l'ont découvert déjà en route. En route, mais non irréversible.

Les syndicats français (Ferc-CGT, FSU [SNCS, Snesup, Snes], UNSA et FO) ont demandé avec insistance et obtenu du CSEE un groupe de travail sur la question, animé par le Snesup-FSU, avec les syndicats irlandais, italien et serbe. L'Irlande a établi une liste de questions sur l'efficacité et la pérennité du fonds, sur le choix d'une solution présentée comme la meilleure par les tenants des « normes capitalistiques normales », qui ne disent pourtant mot sur les risques de faillite en cas de crise financière ou sur le placement de l'argent issu de notre travail. Un moratoire a été refusé par les dirigeants du CSEE, sous prétexte qu'on ne pourrait remettre en cause un travail déjà presque achevé et qui portera, ils nous assurent, les meilleurs fruits. Cet empressement vise à empêcher un système sain, basé sur la répartition, respectant la diversité des systèmes et des pays. Certains collègues ont en effet exprimé des soutes quant à l'efficacité de ce fonds de pension, surtout des craintes qu'il supplanterait les normes existantes dans les pays qui choisiront d'y adhérer :

qu'advient-il si ces normes sont plus favorables que les « bienfaits » attendus des placements RESAVER ?

RESAVER ne sollicite pas l'adhésion individuelle, mais celle des institutions, universités ou centres de recherche (y compris privés) d'un pays. Il est aussi censé couvrir toute la durée d'une carrière, même les années doctorales ou post-doctorales, ou la mobilité entre recherche publique et recherche privée et vice-versa. Comme dans tout investissement financier un capital de début est nécessaire, trois pays y sont déjà : Hongrie, Italie, Autriche, les instigateurs de RESAVER étant des économistes autrichiens néolibéraux. La France n'est pas adhérente, mais ce n'est nullement rassurant qu'au Conseil des ministres le 30.03 on proposait, entre autres, des fonds de pension « à la française », vieille antienne ressortie à l'heure de la régression sociale généralisée (la loi travail et son monde).

RESAVER vient répondre à des problèmes réels : les chercheurs et ingénieurs sont mobiles, la science ne connaît pas de frontières ; la précarité s'accroît, on enchaîne des post-docs à défaut de poste stable, vu l'austérité qui sévit partout ; dans certains pays, les « contrats » (équivalent de notre titularisation) sont l'apanage de peu de collègues chevronnés, les autres sont vivement encouragés d'obtenir plus d'expérience et de qualification à l'étranger ; plusieurs pays n'ont aucun système de protection sociale digne de ce nom, ce qui ne doit pas décourager les chercheurs d'aller y travailler, si l'intérêt scientifique existe ; l'harmonisation européenne est souhaitable, bien entendu vers le haut. Or RESAVER est une harmonisation par le bas et il risque de devenir le premier fonds de pension européen même pour les personnels non chercheurs ou non mobiles : cela peut rapporter gros !

Le MESR ne semble pas enthousiasmé par RESAVER. Le CNRS, pilote pour les autres organismes, s'en remet à la décision ministérielle. La direction du CNRS ne semble pas « intéressée », mais elle s'en remet au

Ministère. Aucune information claire sur des éventuels pourparlers avec les responsables de RESAVER. Connaisant d'une part que la transparence et le « dialogue social » ne sont pas le fort du gouvernement, et d'autre part que la direction du CNRS n'est pas des plus actives quand il s'agit de discuter avec le gouvernement, nous ne sommes pas rassurés. Dans sa rencontre avec le secrétaire d'État ESR Thierry Mandon, la Ferc-CGT, par la voix du SNTRS, a insisté sur les dangers de RESAVER. Mais cela ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus de mettre en avant, au CSEE, notre système français : cela attire l'envie ou le rejet des syndicats de pays où même les rencontres institutionnelles dites « de dialogue social » ont lieu une fois par an et seulement pour la forme.

Première étape de la mobilisation : informer les personnels. Ensuite, sur proposition de la Ferc-CGT (représentée dans le comité permanent par le SNTRS), le groupe de travail contactera un par un les syndicats du CSEE dans un but pédagogique et pour impulser des revendications communes. Enfin, l'élaboration de contre-propositions solides basées sur la répartition est indispensable face à cette invention du capitalisme financier. Pour commencer, les syndicats français, qui se rencontrent régulièrement sur ce sujet, ont invité en septembre les syndicats allemands participant au CSEE (Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft [GEW] et Verband Bildung und Erziehung [VBE]) à une journée d'étude afin de préparer ensemble les premières propositions alternatives. Nos homologues allemands ont accepté l'invitation.

Et si, pour une fois, cet « axe franco-allemand » dont on nous rebat les oreilles devenait un « axe » des salariés de la recherche contre la finance ?

Dina Bacalexix



## Syndicat national et militantisme de terrain

*Intervention de Jérôme Giovinazzo au 51e congrès de la CGT à Marseille au titre du thème 1 : « Notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés ».*

SNTRS-CGT « recherche publique » : l'outil syndical dans notre champ professionnel.

Le SNTRS-CGT (syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique) est un syndicat national, avec un ancrage dans les régions, lié à la présence des organismes publics de recherche (tels que le CNRS) sur les territoires.

Pour nous, travailleurs de la recherche scientifique, cette structuration est fondamentale. La recherche – en particulier la recherche amont (fondamentale, non finalisée) – est un moteur majeur du développement à moyen et long terme des sociétés.

À ce titre, la stratégie et les orientations scientifiques doivent être pensées, mises en cohérence et mises en œuvre à l'échelle nationale.

C'est à cette échelle que les décisions sont prises par nos employeurs publics, et c'est ce qui donne sa pertinence et sa légitimité à un syndicat national.

Cependant, c'est sur le terrain que se déclinent les politiques de nos employeurs et c'est sur le terrain que sont les travailleurs de la recherche publique. Et l'action syndicale se fait auprès des personnels, par les sections syndicales en région.

Cette dimension est bien entendu essentielle pour être au plus près des difficultés et des revendications des personnels.

Ce travail de terrain doit se faire conjointement avec l'ensemble des syndicats des secteurs proches. En particulier, nos préoccupations sont voisines de celles de l'enseignement supérieur, mais également de toute la fonction publique, ou encore de la recherche privée.

Nous pensons que cette structuration en syndicat national qui se décline en région est pertinente au sein de la CGT. C'est pour nous le moyen le plus efficace pour affronter, dans notre milieu, des problèmes qui touchent par ailleurs l'ensemble du monde du travail.

Par exemple, la précarité a explosé dans notre milieu, touchant aujourd'hui 30% des travailleurs de la recherche publique. Cela représente une population importante, peu encline à la syndicalisation, mais qui est particulièrement vulnérable et nécessite un travail important des militants.

Cette précarisation de la recherche publique, à l'instar de l'ensemble du monde du travail, correspond à des orientations politiques qui veulent asservir la recherche publique aux intérêts du capitalisme.

Alors que le crédit d'impôt recherche représente annuellement plus de 6 milliards d'euros de cadeaux fiscaux faits principalement aux actionnaires des grands groupes, sans contrepartie en termes d'emploi ou de progrès social, le financement de la recherche publique

régresse, en plus d'être assujettie aux intérêts marchands.

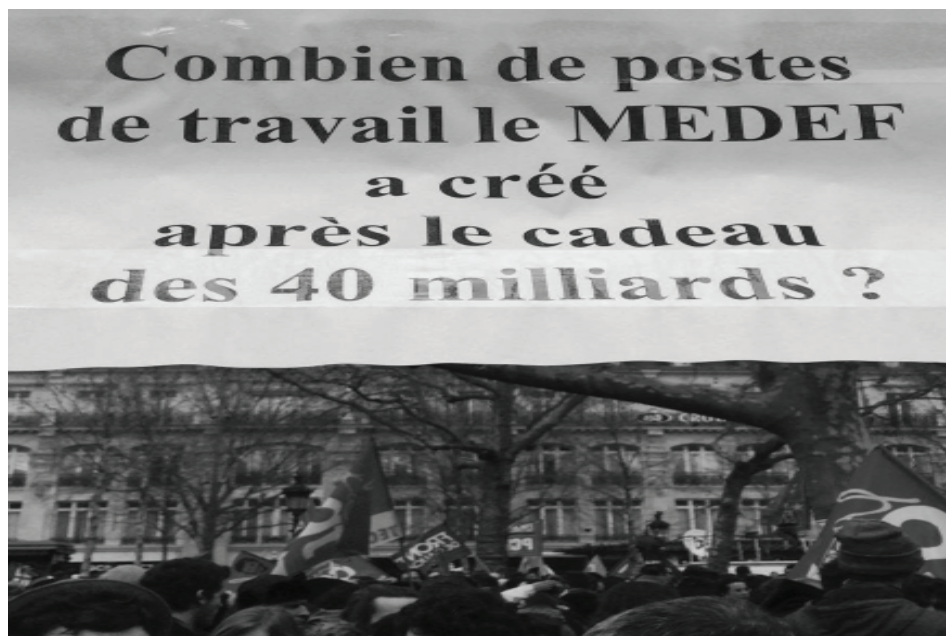
Par ailleurs, la volonté actuelle de régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche répond à une pression de l'Europe. Pour la recherche publique, cela conduit à un développement de thématiques de recherche sur une base clientéliste.

Pour nous, syndicat CGT de la recherche publique, il est primordial de défendre, avec nos collègues, une recherche publique à dimension universelle et philanthropique au service des populations.

Face aux attaques sans précédent contre le dispositif public de recherche (et ses acteurs) depuis plus de 10 ans, le syndicat national est le meilleur outil pour être en capacité de mener une analyse en profondeur des enjeux pour la recherche publique et des conséquences pour les travailleurs scientifiques.

Par conséquent, nous voulons rappeler que pour la recherche publique, le syndicat national est l'outil syndical pertinent permettant de donner à ses militants les armes pour lutter sur le terrain, au quotidien.

La question de la recherche publique s'inscrit dans la problématique du rôle de l'État, et de la place de cette problématique dans l'analyse et les orientations de la CGT.



## Démission d'un comité de sélection à l'ANR

Le 6 juin dernier, la totalité des 20 membres de son comité chargé d'évaluer et de classer les projets déposés par les chercheurs en mathématiques et informatique a démissionné. Le groupe a refusé de donner son verdict pour les propositions de projets mathématiques comptant pour 2016.

Cette démission signifie que l'agence ne financera aucun projet de mathématique fondamentale pour cette année. Le comité démissionne pour protester contre la confiscation des choix scientifiques par un processus entièrement administratif.

Le président du comité Christophe Besse, mathématicien à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, estime que « les mathématiques et l'infor-

matique théorique sont différentes des sciences appliquées et le comité doit avoir plus de liberté sur le choix des propositions. Auparavant dans le Programme Blanc, le comité pouvait baisser le financement individuel des projets afin de sélectionner un plus grand nombre de propositions pour le même budget et donc, cela permettait d'avoir un taux de succès plus important. La communauté des mathématiques proposait des petits projets et nous pouvions faire progresser la science fondamentale par petites étapes ».

Mais pour 2016, le comité a reçu 100 projets présélectionnés, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année dernière. Et en supposant un taux de succès de 10 %, alors cela signifie que

seuls 10 projets seront financés comparés aux 40 en 2010.

Le 6 juin, les participants au premier congrès de la Société Mathématique de France (SMF) à Tours ont publié une déclaration qui soutient la démission du comité. Quelques jours plus tard, la SMF, la Société française des statistiques, la Société des mathématiques industrielles et appliquées, la Société Informatique de France ont écrit une lettre dans laquelle ils déplorent « un cercle vicieux qui menace la vitalité de nos communautés ». Les 4 sociétés veulent que l'ANR soit plus transparent sur le processus du taux de succès et demandent d'impliquer pleinement le comité dans ses décisions.

### Le texte de démission

Le Comité d'évaluation scientifique en mathématiques et en informatique de l'ANR démissionne en bloc pour protester contre la confiscation des choix scientifiques par une gestion entièrement administrative.

Le 1er juin à l'issue des trois jours d'évaluation scientifique le comité en mathématiques et informatiques (CES 40) a décidé unanimement de ne pas transmettre ses conclusions à l'ANR. Ses membres refusent de servir de caution scientifique et déclineront toute sollicitation ultérieure de l'ANR dans les conditions actuelles.

Le comité conteste l'opacité du processus de sélection. À ce jour, le nombre de projets financés est déterminé en proportion du nombre de projets soumis, sans que les comités

aient la maîtrise du seuil d'acceptation, ou la connaissance de l'enveloppe budgétaire attribuée. Or, loin d'être uniquement des informations financières ou administratives, ce sont des éléments scientifiques essentiels sans lesquels les comités ne peuvent élaborer une proposition cohérente.

L'addition des contraintes budgétaire et administrative conduit mécaniquement à un taux d'acceptation trop faible pour être incitatif. Or, la constitution d'un dossier de qualité exige un temps important, que de moins en moins de collègues accepteront d'investir au vu du taux de succès qui a cours. Cela s'est traduit par une diminution de plus de 20% du nombre de projets soumis dans le

CES 40 qui entraîne à son tour une baisse du nombre de projets financés. L'ANR manque donc l'occasion de soutenir un nombre important de projets à fort impact.

Le comité s'inquiète aussi de la perte annoncée de son indépendance, puisque son président sera désormais employé par l'ANR.

Les membres du comité demandent à la direction générale de l'ANR la mise en place un nouveau mode de fonctionnement. Ils souhaitent un meilleur contrôle du processus de sélection, de manière à mettre en œuvre une politique scientifique cohérente qui respecte les spécificités de chaque discipline, au service de la stratégie nationale de la recherche.





## Qui en veut à l'Information Scientifique et Technique aujourd'hui ?

Après la réorganisation de services entiers à l'INIST<sup>1</sup> au début des années 2010, l'ABES<sup>2</sup> est aujourd'hui déstabilisée par une réorganisation/suppression de ses départements avec son cortège de mesures qui engendrent stress, démotivation voire découragement pour ses personnels.

### L'ABES, pivot dans l'IST française

L'ABES, un des services communs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), joue un rôle central dans l'hexagone, au niveau IST :

- au travers du réseau des bibliothèques universitaires auxquelles elle offre de nombreux services et applications comme le SUDOC.
- par le biais de ses très nombreux partenaires français et étrangers : la BNF, le CNRS, l'INSERM, le consortium COUPERIN, l'ENSSIB, l'URFIST pour n'en citer que quelques-uns.
- par délégation de l'État et après négociations entre le consortium COUPERIN et les éditeurs, l'ABES supporte administrativement et financièrement les groupements de commande des universités et leurs bibliothèques.

**Déstabiliser l'ABES, dont les missions s'effectuent en amont de l'ESR, revient à déstabiliser tous ses acteurs intermédiaires jusqu'aux acteurs finaux de l'enseignement et de la recherche.**

### Quid de l'excellence scientifique de nos universités et organismes de recherche ?

Depuis 2009, l'ABES a connu une forte période d'expansion à la fois en termes de projets, de missions nationales qui lui sont demandées mais aussi en personnels très qualifiés. Organisme fermé au public, l'Agence ne ferme jamais, ainsi que la plupart des services qu'elle offre aux biblio-

thèques. Dans ce contexte, l'ensemble des agents a participé à construire des conditions de travail à la mesure des missions de service public qu'ils ont développées. Soucieux de répondre aux attentes extérieures, ils ont travaillé avec une grande autonomie tout en développant une forte culture d'établissement. Les projets à traiter ont favorisé la création de passerelles collaboratives entre pôles et départements, ont renforcé cette culture du partage des savoirs et des compétences, assurant une plus grande cohésion de ce collectif de travail.

À partir de 2013, la direction change, l'ambiance aussi, l'équipe étant peu à peu entièrement renouvelée et réduite ! Rapidement, la désorganisation des services existants et des méthodes appliquées dans l'agence s'installe de manière insidieuse ou plus frontale.

Insidieusement les membres de l'ancienne équipe de direction sont progressivement éliminés (placardisation, départs en congé formation ou en congé parental). Le glissement du responsable du projet SGBM<sup>3</sup> vers la fonction de directeur-adjoint, en novembre 2014, est effectué dans l'urgence, alors que ce projet, très attendu des établissements membres du réseau SUDOC, vient à peine de démarrer depuis quelques mois.

Frontalement le département Études et Projets disparaît en premier de l'organigramme fin 2014 et sans concertation avec ses deux responsables qui ont changé de fonctions - choix volontaire ou pression subie ? En avril 2015, c'est le Département des Services Généraux qui est décapité, il est aujourd'hui totalement rattaché au directeur-adjoint. Ce dernier a repris sous sa haute autorité, début 2016, le département ADELE (Achats et Documentation Électronique), département accusé de ne pas avoir su gérer l'intense pic d'activités lorsque le consortium Couperin a été dessaisi de la négociation avec Elsevier au profit de l'ABES.

En moins de 3 ans, 3 départements ont disparu pour n'en laisser subsister plus que deux dans le nouvel organi-

gramme. Toutes ces décisions ont été prises de manière souvent arbitraire, sans tenir compte des répercussions sur les autres départements, sans informer correctement les agents des départements concernés, en laissant les postes vacants pendant de longs mois avant de les pourvoir à nouveau.

Entre le déni de confiance de la nouvelle direction vis-à-vis d'agents en responsabilité, le déni de dialogue social, la dépréciation du rôle des instances représentatives du personnel, cette direction aggrave le malaise par son mode de « management » destructeur : pressions individualisées, non respect des dispositifs réglementaires des entretiens individuels, irrégularités sur la gestion des dossiers de promotion, nominations arbitraires, mise à l'écart de la Chargée de communication interne et externe, diffusion de fausses informations.

### Les conséquences de ces décisions imposées ou mal argumentées sont désastreuses pour les agents.

Dès l'été 2014, le médecin du travail reçoit plusieurs agents de l'ABES ; il diagnostique un burn-out et plusieurs cas de souffrance au travail notamment chez les responsables de départements et de projets, ce qui déclenche une alerte RPS de sa part. Au cours du CHSCT suivant, il préconise de faire appel à un psychologue du travail pour parer au plus pressé (convention de 6 mois, mi-nov. 2014 à mi-mai 2015) et de mettre en œuvre un audit RPS. Celui-ci démarre au printemps 2015 et se dote d'un Comité de pilotage constitué en tant qu'instance collégiale (l'intervenante RPS, le médecin du travail, la psychologue du travail, le Directeur, la responsable de la cellule RH, 3 membres du CHSCT), où les décisions sont instruites ensemble. Alors que les conclusions de cet audit ne sont pas encore rendues, le directeur annonce le lancement d'un audit organisationnel en septembre 2015, dirigé par un cabinet privé et qui va servir à préparer la réorganisation des départements que l'on retrouve dans l'organigramme actuel. Comment allumer un contre-feu et faire d'une pierre

1. Institut National de l'Information Scientifique et Technique

2. Agence des Bibliothèques de l'Enseignement Supérieur

3. Service de Gestion des Bibliothèques mutualisé



deux coups ! Les protestations des membres du CHSCT, présents dans ce comité de pilotage RPS, resteront sans réponse.

Les conclusions de l'audit RPS seront rendues le 5 novembre aux agents et s'appuient sur une soixantaine d'entretiens individuels - l'Agence comprend 75 personnels actuellement. Évidemment ces conclusions mettent principalement l'accent sur l'organisation du travail (en italiques) :

- retravailler sur les procédures de travail et réécrire les fiches de postes.
- Proposer aux contractuels occupant des missions pérennes une titularisation dès que les crédits y étant affectés le permettent. Un agent sur quatre est en CDD !
- Une appréhension des agents est de passer par plus de communication orale (quelle trace du travail, comment réussir à travailler à distance, si on passe moins par l'écrit ?) Ces risques doivent être anticipés en accompagnant ces futurs changements.
- Restaurer la communication en interne. C'est un minimum !

Ces deux dernières préconisations relèvent plus de vœux pieux que d'une réelle volonté d'améliorer l'organisation. Autre conclusion de cet audit : le dialogue social - une pratique plébiscitée par les agents et mise en place

par l'ancienne direction - doit être rétabli ; certes, mais à condition que les agents ne soient pas méprisés ou insultés pour leurs prétendues paresse ou incompétence. Ainsi les personnels ne peuvent se satisfaire de belles phrases comme celles prononcées par le directeur dans une dépêche AEF du 20 mai dernier : « L'ABES traverse actuellement une période de turbulences car elle doit évoluer d'un mode d'organisation artisanal, un peu à la manière d'une start-up, à quelque chose de plus industriel ».

**Les conclusions de cet audit RPS ont été sciemment noyées dans celles de l'audit organisationnel ajoutant à la confusion des agents obligés de travailler dans l'urgence et le stress.**

Toujours déterminés à ce que leurs conditions de travail soient reconnues et respectées, les agents de l'ABES, soutenus par une intersyndicale (SNPTES, SGEN-CFDT, SNASUBFSU et SNTRS-CGT) ont alerté leurs CAP à plusieurs reprises en 2015, demandé une enquête de l'Inspection Générale des Bibliothèques en janvier 2016, en vain. De CAP en CAP, l'administration botte en touche, laissant le conflit s'enliser. Le Conseil d'administration du 9 mai 2016 valide à l'unanimité la feuille de route du directeur et les axes stratégiques à suivre d'ici 2021, après un vote unanimement contre des représentants

en CTP. Ce même jour, les syndicats présents s'opposent en vain au projet de réorganisation et au nouveau règlement intérieur plus contraignant qui les dépossède encore plus de leur autonomie.

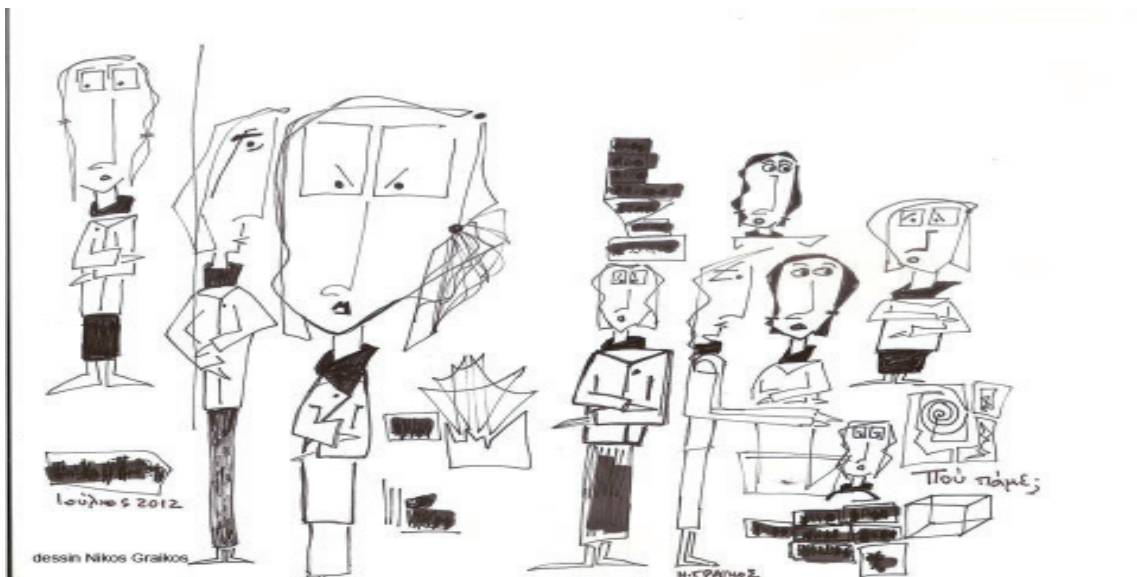
**Et maintenant ?**

Deux mois écoulés depuis le dernier CA, la nouvelle organisation de l'ABES se met en place sans tenir aucun compte des alertes des personnels. Au moins une vingtaine d'agents est passée par la médecine du travail en 2016, tant les cas de souffrance augmentent notamment chez les contractuels qui sont directement confrontés à la surcharge de travail, certains n'hésitant pas à démissionner. La situation devient explosive !

« Est-ce que le ministère prendra enfin la mesure du travail de sape opéré par cette direction pour que la rentrée prochaine ne se fasse pas sur un champ de ruines ? LABES a déjà un genou à terre, que faut-il attendre de plus pour réagir ? À défaut, il faudra se rendre à l'évidence : il s'agit là de la destruction programmée d'une structure<sup>4</sup> ».

Gilles Niel

4. Extrait de la Motion CAPN des Bibliothécaires Assistants Spécialisés du 9.06.2016 : « Situation à l'ABES : faut-il attendre qu'il soit trop tard ? »



## TRIBUNE LIBRE

### Semaine de 32 heures

Depuis des années le camarade Gilles Mercier distille de tribune libre en tribune libre dans le BRS ses idées à la fois nihilistes et ultra-révolutionnaires sans que personne ne semble prêt à polémiquer avec lui. Or, dans le n° 483 avril 2016, il part en guerre contre la revendication de la CGT en faveur de la semaine de 32 heures. Nous expliquant que pour cela la CGT (dont il est adhérent, mais il a certes bien le droit d'avoir un point de vue différent) s'appuie sur un rapport parlementaire d'une députée PS (horreur !). J'ai fortement tendance à penser que ce rapport qui peut apporter de l'eau, passagèrement, au moulin de la CGT n'est pas sa seule source d'inspiration, ne serait-ce que parce que ce projet est mis en débat depuis de longs mois chez ses adhérents.

Gilles Mercier affirme qu'il est impossible de réduire le chômage tant que le capitalisme existe et s'en tient comme base de la revendication des 32 heures au seul argument de la réduction du chômage. Ce faisant, il escamote les autres points qui en constituent aussi le pivot.

En effet la CGT argumente en cinq points. Le premier est en effet (discussion à l'appui) que « la réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois ». Suivent : « 2. Mieux vivre et travailler mieux : concilier productivité, qualité du travail, santé et sécurité des travailleurs. 3. Gagner enfin l'effectivité des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, concilier la vie professionnelle et la vie privée. 4. La nouvelle RTT s'attaquera aux inégalités et à la précarité : RTT négociée et choisie par les salarié-e-s face à la RTT imposée par le patronat. 5. Aujourd'hui, les salariés travaillent bien plus que 35 h », ce qui justi-

fie d'autant une revendication de baisse du temps de travail exigeante.

Sur ces exigences la CGT n'est pas isolée. Des négociations sont engagées dans d'autres pays, cela excède donc très largement nos frontières et intéresse notamment l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Gilles Mercier affirme : « Pour s'attaquer au chômage, il faut s'attaquer aux principes même de l'organisation capitaliste de la société ». Certes, mais il ne dit pas comment s'y prendre. La solution serait-elle le grand soir qui change tout d'un seul coup ? Le paradis (socialiste, libertaire, utopique, parfait ad aeternam) substitué d'un seul coup, d'un seul, à l'enfer capitaliste ?

Mais pourquoi donc depuis des siècles, et notamment depuis l'apparition du capitalisme, les hommes et les femmes se sont battus pour arracher à ceux qui les exploitent de meilleurs salaires, des congés payés, une réduction du temps de travail, la Sécurité Sociale, les retraites, j'en passe et des meilleures ? Et maintenant, pourquoi diable nous battons-nous ? Ces quelques éléments que je viens de citer figurent précisément dans les revendications de la CGT présentées plus haut. Est-ce inutile d'arracher des concessions au capitalisme et de ce fait réduire ses marges de manœuvre ? Bien sûr il tentera de nous reprendre ce que nous lui aurons arraché. C'est précisément cela la lutte des classes.

Nous autres scientifiques (et par les temps qui courent pas toujours heureux de l'être) ne sommes pas parfaits, mais nous savons ce qu'est un processus, nous savons que l'eau longuement chauffée subit un changement qualitatif : celui du passage

de l'état liquide à celui de vapeur, nous connaissons les notions de seuil, de bifurcations, les systèmes dynamiques non linéaires...

L'histoire, les mouvements de société, tout autant que nos vies, sont faits de processus. La lutte des classes et la révolution aussi. Et dans l'histoire, il arrive que l'accumulation des éléments quantitatifs débouche sur un/des changement/s qualitatif/s. La disparition du capitalisme ne se fera pas par décret et nul ne sait, lorsque les événements commencent à se produire, quels en seront l'issue et les prolongements. C'est précisément pour cela que ceux qui nous ont précédés se sont battus et c'est pourquoi aussi en ce moment nous nous battons. Il y a plus de 35 ans qu'un collectif nommé Adret a écrit, argumentation sérieuse à l'appui, « Travailler deux heures par jour ».

Alors, les 32 heures hebdomadaires, un objectif irréaliste ? En 1936, les congés payés, peu y croyaient. Après la guerre des ouvriers dans les usines me disaient : la troisième semaine, les patrons ne la donneront jamais ; quand la troisième a été obtenue, ils étaient tous convaincus que la quatrième arriverait bientôt, ce qui fut le cas. Que le patronat soit coriace et au delà, c'est certain ; que le capitalisme ait besoin d'inventer de nouveaux moyens pour nous exploiter davantage et qu'il en ait les moyens, c'est certain aussi. Devons-nous aller nous coucher ou continuer à nous battre ? La réponse me semble claire. Nous battre pour nos multiples et totalement justifiées revendications. Pour les 32 heures hebdomadaires aussi, et pour qu'elles ne soient qu'une étape.

Yvette Lucas

### Réponse de Gilles Mercier

Les 32h pour réduire la pénibilité du travail : aucun problème. Mais les 32h pour faire disparaître le chô-

mage, comme cela est présenté par les économistes de la CGT, il ne faut pas prendre les syndiqués de la CGT et au

delà les salariés pour ce qu'ils ne sont pas !



## TRIBUNE LIBRE

### Le Brexit et le syndicalisme

Le communiqué de la Confédération<sup>1</sup> *L'urgence est à l'Europe sociale !* publié au lendemain du vote britannique pour la sortie de l'Union Européenne confirme une analyse qui me semble erronée de la « construction » européenne. Certes, le communiqué rappelle que celle-ci n'apporte qu'austérité, précarité et régressions diverses aux travailleurs, mais il reste au milieu du gué quant aux conséquences à en tirer, et inscrit de plus l'action de la CGT dans le cadre de la Confédération Européenne des Syndicats, largement complaisante envers l'U.E. (qui la finance) et dominée par des organisations dont l'orientation se rapproche davantage de celle de la CFDT que de la nôtre.

Ce texte appelle de ses vœux la construction d'une Europe fondée sur la solidarité, la démocratie, la coopération (...) : on ne peut être que d'accord, mais ce vœu comporte une grave faute par omission en s'abstenant de spécifier que ce but ne peut pas être atteint dans le cadre de la construction européenne actuelle : il nécessite de la détruire (ou au moins, au niveau national, de la quit-

1. <http://cgt.fr/L-urgence-est-a-l-Europe-sociale.html> ; pour un autre point de vue sur la question voir <http://www.frontsyndical-classe.org/2016/06/le-brexit-une-defaite-de-l-oligarchie-europeenne.html>

ter – mais il va de soi que le départ de la France de l'U.E. engendrerait dans cette dernière une crise dont elle peinerait à se relever).

Ouvrons les yeux, camarades : depuis son origine, l'U.E. n'est qu'une vaste zone de libre échange qui n'harmonise les législations qu'au profit des patrons, détruit la souveraineté populaire et les services publics. Elle s'est construite sous la houlette du grand capital germano-américain<sup>2</sup> et constitue la déclinaison continentale des institutions internationales de la mondialisation capitaliste (FMI, OMC...) et de leur bras armé, l'OTAN.

Depuis la contre-révolution en Europe de l'est, débarrassée d'un vrai modèle d'Europe sociale qui entravait son expansion décomplexée, l'U.E. se montre de plus en plus réactionnaire et même dictatoriale : comment qualifier autrement, si l'on refuse de suivre la novlangue pour laquelle les dictatures ne se trouvent que dans des pays pauvres montrés du doigt par les États-Unis, que de coup d'État l'adoption du traité de Lisbonne quelques années à peine après le rejet de la constitution européenne par les peuples néerlandais et

2. Lire Annie Lacroix-Riz, *L'intégration européenne de la France : la tutelle de l'Allemagne et des États-Unis*, 2007.

français ? Comment qualifier autrement la politique imposée à la Grèce malgré l'élection démocratique d'un gouvernement s'affichant anti-austérité ?

Réoriente-t-on une dictature, cherche-t-on à la rendre plus sociale, ou la combat-on frontalement ? Le dumping social ou la casse des services publics sont inscrits dans le patrimoine génétique de la construction européenne actuelle, sortons-en donc ! L'U.E. connaît une crise profonde, ses contradictions internes croissantes peuvent constituer une opportunité considérable pour les progressistes, y compris dans le cadre syndical, si l'on désigne cette U.E. pour ce qu'elle est, une dictature de classe irréformable, et qu'on lutte résolument contre elle, autant que possible en lien avec les travailleurs des autres pays européens, bien sûr. Dans le cas contraire, c'est l'extrême droite (dont l'hostilité, bien ambiguë, à l'U.E. est surtout tactique) qui en profitera seule, avec les conséquences dramatiques qu'on sait pour les travailleurs.

Aurélien Djament.



# TRIBUNE LIBRE

## La révolution scientifique peut-elle conduire à la transformation sociale et humaine ?

*Tribune parue dans le journal l'Humanité le 17.05.2016.*

Révolution scientifique ? La science, en grec épistémé (connaissance précise et entière d'une chose), a pour mission de produire la connaissance, bien « cumulatif et non marchand », qui s'accroît avec le partage et ne se perd jamais. La science met la première pierre d'une société opposée au capitalisme, d'une humanité qui s'enrichit sans avoir à vendre ou acheter. Les nombreuses opérations visant à marchandiser la connaissance, même si elles réussissent (c'est malheureusement le cas aujourd'hui), n'arrivent pas à changer sa nature : elle demeure un bien commun étanchant la soif pour le progrès, les « jours heureux ».

Cette image idéale de la science est aujourd'hui ternie. En lui enjoignant de répondre à des prétendues « attentes sociétales » définies dans des sphères bureaucratiques extra-scientifiques, on tente de la canaliser, de l'asservir, de lui enlever son caractère fondamental de bien partagé. Sous prétexte de la « rapprocher » de la société, on lui demande une utilité pratique immédiate, une contribution à la « compétitivité des entreprises », des résultats quantifiés, classés suivant des critères aberrants (rappelons-nous le si critiqué classement de Shanghai des universités). On demande à la science de renoncer au progrès humain pour devenir un banal instrument mercantile. Et comme les meilleures intentions cachent parfois les pires dérives, afin de répondre aux « demandes sociétales

», on oblige les scientifiques d'orienter leurs travaux pour servir de béquille à des décideurs en mal de solutions clés en main.

De quoi vous plaignez-vous, scientifiques ? nous dira-t-on. Voulez-vous rester dans votre bulle loin des réalités ? Comment comptez-vous donc accomplir votre mission de progrès si ce n'est en immersion dans le réel ?

La notion de progrès diffère selon les époques. Loin d'être linéaire comme on l'a longtemps cru, il peut être un recul au passé lointain pour s'émanciper du passé proche : à la Renaissance, selon certains humanistes, le retour aux « sources limpides » grecques écarterait le risque de « contamination » par la tradition scientifique arabe. Ils faisaient ainsi semblant d'ignorer que la culture grecque a survécu en fertilisant la science arabe qui a ainsi produit du neuf. Fervents opposants aux « ténèbres » des époques précédentes, pour s'émanciper de l'héritage scholastique, se montrant aussi inflexibles que ceux dont ils dénonçaient l'ignorance, ils se sont violemment opposés à une science « orientale » censée dénaturer la science grecque. Mais les arguments qui fondaient cette approche relevaient de la géopolitique, non de la science (les Arabes assimilés aux Ottomans, dont la conquête de Byzance a mis fin à l'empire grec et chrétien d'orient) ou de la simple appréhension face à l'inconnu non maîtrisé.

Cet inconnu non maîtrisé risque encore aujourd'hui de nuire à la science : confondue avec la technologie dans une vision à court terme, elle est appelée à se taire, à reculer même, au nom de principes dits de précaution, mais qui, si on n'y prend pas garde, peuvent mener à des thèses obscurantistes. Saccager les recherches de l'Institut national de la recherche agronomique parce qu'on s'oppose aux OGM ne nuit pas à Monsanto, mais à la recherche publique dont l'indépendance est au service de la société tout entière, à condition de respecter les choix opérés collégalement par la communauté scientifique.

Une révolution est faite par des révolutionnaires : les scientifiques, des hommes et des femmes exerçant des métiers de passion. Or aujourd'hui ils sont malmenés, entravés dans leur quête de savoir, pressés par des impératifs bureaucratiques absurdes, transformés en mendiants pour que leurs travaux puissent voir le jour, irriguer la société et émanciper le citoyen. Rien ne peut se faire sans eux. Si nous voulons répondre à la question de la transformation sociale et humaine grâce à la science, si nous tenons au partage et au développement de l'esprit critique, aux découvertes, aux nouvelles aventures de la connaissance, commençons par redonner aux scientifiques leur dignité.

Dina Bacalexi





## International

### Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexii

#### Belgique

##### Eux aussi ont une « loi travail » et eux aussi font front contre elle

Les « lois travail » (dont le nom varie selon les pays, par exemple en Italie c'est *jobs act* en bon italien...), sont dictées par l'Europe néolibérale dont les desiderata trouvent une oreille attentive auprès des gouvernements tout aussi néolibéraux. Ces gouvernements tentent d'appliquer la même recette dans chaque pays, utilisant les mêmes arguments fallacieux pour tromper l'opinion. Heureusement, ils trouvent les mêmes réactions majoritaires contre eux, menées par les syndicats et les citoyens.

Selon le journal belge francophone *Le Soir* (25.05.2016), « les militants ont répondu à la mobilisation dans le cadre d'une manifestation fédérale interprofessionnelle » : même la porte-parole de la police Bruxelles-Capitale a reconnu 60 000 participants, mieux que les 50 000 attendus par les syndicats. Un peu étonnant pour les habitudes françaises des chiffres « selon la police » et « selon les organisateurs » qui diffèrent du

simple au double !

La banderole de tête affichait le slogan éloquent « la coupe est pleine », illustrée de coupes débordant de bière (?) et jouant sur les mots : assez de « coupes » dans les services publics ! La secrétaire générale du syndicat chrétien dénonce : « on économise des milliards d'euros au détriment de la justice sociale ». Et son homologue de la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique), syndicat socialiste, souligne que le gouvernement Michel « ne respecte pas la dignité des travailleurs ».

La loi belge porte aussi le nom du ministre du travail, « loi Peeters ». Des slogans que nous avons aussi vus dans nos manifestations françaises qui s'affichent sur les pancartes : « mamy, c'est quoi un CDI ? ». Le contenu de la « loi Peeters » (voir son analyse par la FGTB : [http://www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/4663252/&p\\_1\\_id=10624](http://www.fgtb.be/web/guest/news-fr/-/article/4663252/&p_1_id=10624)) est une sorte de copié-collé de la « loi El

Khomri » : temps de travail augmenté (les Belges n'ont pas de 35 heures, ils craignent de passer des 38h/semaine à 45, voire 47,5h), relèvement du seuil pour les heures supplémentaires et peut-être des heures sans récupération, travail de nuit reculé de 2 heures (de 20h à 22h), intérim ad vitam aeternam, temps partiel à géométrie variable, en fait la recette de « travailler plus pour gagner moins ». Mais les travailleurs « ne sont pas élastiques », comme le dénoncent les syndicalistes belges.

Déjà les dates sont arrêtées pour les mobilisations de rentrée, même pour la journée de grève générale inter-syndicale et interprofessionnelle en octobre.

Voilà une occasion pour nous, en France, de réfléchir sur la conception d'une solidarité en actes : et si, enfin, les travailleurs de tous les pays (au moins européens) décidaient de s'unir pour faire face, en masse, à leur commun ennemi capitaliste ?

#### Canada-Iran

##### Libérez la professeure Homa Hoodfar

Les associations et syndicats des universités canadiennes s'adressent à Ali Khamenei pour défendre leur collègue, anthropologue renommée de l'Université Concordia. Dans leur lettre (4.07.2016), initiative de l'association des professeurs de l'Université de Concordia sous l'égide de la FQPPU (*Fédération Québécoise des Professeures et Professeurs d'université*), les collègues expriment leur vive inquiétude suite à l'arrestation et la détention de Homa Hoodfar, les interrogatoires répétés et les accusations de « travailler contre la République islamique d'Iran », sans aucune preuve.

La professeure est arrivée en Iran pour voir sa famille et faire des recherches, étant donné sa spécialité

en études de genre et de la famille au Moyen-Orient. Mais elle n'a pu repartir : on lui a confisqué son passeport, perquisitionné son appartement et saisi ses documents de travail, son ordinateur et son téléphone. Étant donné ses graves problèmes de santé qui requièrent la prise régulière de médicaments, l'inquiétude grandit. La Pr. Hoodfar enseigne à Concordia depuis 1991, ses travaux sur le développement, la santé publique, la famille, les politiques électorales en rapport aux questions de genre sont non seulement internationalement reconnus, mais aussi accessibles en plusieurs langues, même en persan. Cela n'a pas empêché les allégations de fomenter une sédition, qui ont conduit à son arrestation.

Les collègues de la Pr. Hoodfar soulignent que son arrestation est même contraire à la Constitution iranienne, ainsi qu'à la Convention internationale des droits civiques et politiques dont l'Iran est signataire.

Cette arrestation a de motifs politiques. La lettre des collègues réitère la demande urgente de sa libération et de l'abolition de toute charge à son égard.

Signé : 68 syndicats et associations de personnels et d'enseignants de tout le Canada, francophone et anglophone.

##### Lire la lettre :

[http://media.wix.com/ugd/df8348\\_93ffd4cdc8f44512b3579a0eb7be50a5.pdf](http://media.wix.com/ugd/df8348_93ffd4cdc8f44512b3579a0eb7be50a5.pdf)

## États-Unis

### L'Université Harvard est un mauvais employeur

Des responsables du syndicat révolutionnaire IWW (Industrial Workers of the World) décrivent la situation dans cette université, l'un des principaux employeurs du Massachusetts. Selon eux, « la discrimination est le plus gros problème » à Harvard : raciale, de genre, basée sur le handicap ou l'origine. L'action du syndicat se focalise donc sur des campagnes anti-discrimination menées sur le campus, où des personnels de la restauration ou de la sécurité sont souvent victimes de ces discriminations (licenciements

au retour d'un arrêt maladie, ou pour cause de « mauvais anglais »...). Des actions anti-licenciement sont également menées : depuis 2009, l'université a procédé à plusieurs vagues de licenciements (les personnels ne sont pas titulaires aux États-Unis...). Ces actions sont mentionnées dans les journaux du campus, souvent menées en coopération avec les étudiants.

Comme le rappellent ces syndicalistes, la prestigieuse université a des épisodes peu reluisants dans son

histoire, comme la grève Bread and Roses, menée principalement par des femmes en 1912 dans des villes du nord de Boston et du Massachusetts. C'étaient des jeunes femmes dans le textile, des immigrées du monde entier. L'Université a donné des crédits de cours aux étudiants et les a exhortés de servir de briseurs de grève. Les étudiants, à cette époque, étaient tous des hommes et les grévistes des femmes. Mais la grève a finalement été l'une des plus importantes et réussies de l'histoire.

### Mobilisations et victoires pour les personnels des universités

La branche « enseignement supérieur » du SEIU (*Service Employees International Union* qui compte 2,2 millions d'adhérents aux USA, Canada et Porto Rico, cf. aussi Fonction Publique n°244-245 été 2016) a fait un grand pas en avant pendant ce semestre de printemps 2016 : les personnels de 11 Colleges (des milliers de personnes) dans tout le pays ont décidé d'y adhérer et ont ainsi obtenu la ratification de nouveaux accords pour augmenter les salaires, renforcer la sécurité d'emploi et devenir un exemple pour que d'autres osent franchir le pas vers le syndicat. Les actions continueront pendant l'été.

La SEIU estime que « malgré les frais de scolarité en augmentation, près du tiers des enseignants d'université à temps partiel vivent au-dessous ou très près du seuil de pauvreté » (et 14% de l'ensemble, même à temps

plein, vivent sous ce seuil). Les contribuables financent des employeurs qui ne paient pas des salaires suffisants pour vivre. Le coût des aides de l'Assistance publique aux familles de ces enseignants incombe aussi au contribuable.

Mais la lutte a payé. C'est un exemple de ce que peuvent faire les travailleurs quand ils sont unis et actifs. Quelques exemples donnés par la SEIU :

- Californie : au moins 10,5% d'augmentation au cours des 3 prochaines années
- Hamline University (St. Paul, Minnesota) : 15-30% d'augmentation
- Washington University in St. Louis : 26% d'augmentation au cours des 4 prochaines années et un dédommagement de 750\$ pour les cours annulés 7 jours

ou moins avant le début de la période

- Antioch University Seattle : tous les enseignants (temps partiel et temps plein) ont obtenu la sécurisation de leur protection sociale et des frais de transport mensuels, et ont inclus dans leur contrat des clauses concernant leur charge de travail pour éviter la surcharge.

Dans un pays où 70% des enseignants des universités ne sont pas titulaires, adhérer à un syndicat et lutter pour une juste rémunération de son travail et de sa qualification (la plupart de ces enseignants sont au minimum docteurs) est un signe encourageant de prise de conscience des bienfaits de l'action collective.

## Mexico

### Répression mortelle à Oaxaca de manifestation de syndicats et citoyens contre la réforme de l'éducation

Après la disparition des 43 étudiants de l'École Normale de Ayotzinapa en 2014 (où la police, en cheville avec le crime organisé, semble avoir joué un rôle), voici à nouveau la police qui charge à balles réelles le 19 juin 2016 contre une manifestation de syndicats et de citoyens à Nochixtlán, Oaxaca. Les manifestants protestaient contre une « réforme » de l'éducation basée sur un système d'évaluation considéré comme injuste. Les images d'horreur

(5 morts et des nombreux blessés) ont fait le tour des réseaux sociaux, ne laissant aucun doute sur les intentions du gouvernement fédéral de Enrique Peña Nieto et local de Gabino Cué. Très vite, une coalition de 80 organisations de la société civile, mais aussi de nombreuses personnalités universitaires, journalistes, artistes, et de simples citoyens ont exigé par une lettre adressée tant au gouvernement fédéral que local, la fin de la répression

sanglante, la libération des manifestants incarcérés, et l'ouverture enfin de négociations avec la Coordinadora Nacional de Trabajadores de la Educación (CNTE), syndicat organisateur de la manifestation.

Le bureau régional Amérique latine de l'Internationale de l'Éducation a publié un communiqué le 22 juin pour demander une enquête approfondie et que justice soit rendue : « ce terrible abus de pouvoir ne peut demeurer im-



puni ». L'autre syndicat mexicain de l'éducation, le SNTE (*Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación*), dans un communiqué de solidarité, souligne la nécessité du « respect de l'état de droit », demande aussi une enquête exhaustive et l'application de la loi pour les responsables de cette violence. « L'état de droit doit garan-

tir la résolution légale et institutionnelle des conflits sociaux et politiques, même les plus difficiles ».

Certains considèrent que ce n'est pas simplement un conflit social avec les enseignants. Cette violence du pouvoir n'est pas dirigée contre une profession, mais contre l'ensemble de la

société civile qui refuse de voir les services publics privatisés et le pays dépouillé de son patrimoine, une société civile qui s'oppose au « tout commerce » et que Peña Nieto et ses semblables veulent mettre au pas.

Combien faut-il encore de morts pour des jeux politiques ?

## Québec

### Un diplômé courageux

Une cérémonie de remise de diplômes devient une tribune de dénonciation de l'austérité et de la « compétitivité » qui sévissent à l'université. L'étudiant en sociologie de l'Université Laval Raphaël Letourneau, choisi par son département pour prononcer un discours officiel comme il est de coutume dans ces cas-là, a délaissé les belles paroles convenues et présenté la réalité. C'est ce que nous lisons dans le journal québécois en ligne *Le Devoir* (21.06.2016).

Raphaël Letourneau a mis le doigt sur les conséquences désastreuses du manque de financement, qui contraste avec les salaires ou les « primes et bonifications d'après-mandat » des hauts dirigeants universitaires (quelque chose comme des retraites chapeau ?). Dans tous les domaines, mais encore plus en sciences sociales pour « des questions de rentabilité », il existe des réductions d'horaires des services, de charges de cours, des coupes dans les budgets des bibliothèques.

Malgré l'absence de réaction de l'administration de l'université, ce discours de vérité a été très applaudi par l'assistance, et félicité par des universitaires dans tout le pays. Mais le recteur de l'université a refusé de se faire photographier avec son nouveau diplômé comme le prévoit le protocole.

Cela n'a pas ébranlé ce jeune diplômé pour qui l'éducation doit amener « à comprendre notre société, à la remettre en question et à la transformer collectivement ».

## Royaume-Uni

### Université de Bristol vs « Brexit » nationaliste : bienvenue aux étrangers !

Les réfugiés ne sont pas des étudiants comme les autres, mais étudient comme les autres. C'est pourquoi l'université de Bristol ouvre un programme spécial de scolarité qui va jusqu'au doctorat, destiné aux réfugiés dont le statut est déjà reconnu, aux demandeurs d'asile (même si leur demande n'a pas encore été instruite), aux détenteurs de cartes de séjour temporaires (indépendamment du temps de séjour restant) ou aux membres de leurs familles.

Le but du *Sanctuary Scholarship Scheme* est d'améliorer les opportunités d'études pour les demandeurs d'asile et les réfugiés et ainsi de favoriser leur intégration. « Nous reconnaissons que les individus de ces communautés font face à des barrières supplémentaires pour accéder à l'enseignement supérieur et à l'emploi. Nous comprenons, par exemple, que vous étiez peut-être obligés d'interrompre vos études, que vous ne pouvez pas fournir de preuve de vos

qualifications passées ou que ces qualifications ne sont pas transférables » au système britannique. Ceux qui ne peuvent pas obtenir une subvention gouvernementale sont entièrement pris en charge, les autres partiellement. Des cours d'anglais gratuits sont dispensés par le *Centre for English Language and Foundation Studies* de l'université. Le coût pour un étudiant en doctorat pour l'année 2016-2017 est estimé à 14.296£.

